

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 16 janvier à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 13 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames MEDES Jeanine, Christine LECLEROT - PEPICQ Lidia - LESTRADE Marie-Christine - HEUGAS Marie-Françoise.
Messieurs RAYNAUD Jacques, MARIEN Jacques, Patrick BARBE, GALIN Cédric, DEVAUTOUR Jean-Claude, VALEIX Guillaume.

ABSENTS : Mesdames GAUDY Sandrine - JUAN Laëtitia – Nathalie ESCUREDO – Monsieur Thierry BRUN

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise HEUGAS est désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Travaux voirie rue des Noisetiers
2. Demande DETR 2020 CAB2 - pour l'aménagement du centre bourg
3. Classement de la rue des Noisetiers en voirie communale
4. Tarifs de mise à disposition de matériel

1. **TRAVAUX VOIRIE RUE DES NOISETIERS**

Dans sa séance du 18 juin 2019, le conseil a chargé Madame le Maire de procéder à l'acquisition des parcelles, inscrites en emplacement réservé N°1 de la Modification N°1 du PLU. L'objectif de cette acquisition permettra ainsi à la commune de créer une voie pénétrante au lieudit « Le Maçon » afin de désenclaver les maisons de ce secteur ainsi qu'une liaison du lotissement des Palombes vers les Jardins d'Aliénor et le nouveau groupe scolaire. L'acte d'achat notarié a été signé le 4 décembre 2019 en l'étude de Maître BARON, Notaire à Galgon.

Suite à l'étude des travaux réalisés par SERVICAD, l'appel d'offre a été lancé le 20 décembre 2019 sur le site e-marchespublics, en ce qui concerne les travaux de voirie, pour l'aménagement de la rue des Noisetiers.

La date limite de remise des offres en dématérialisé était fixée au 6 janvier 2020 à 18h.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 décembre 2019 à 9h pour procéder à l'ouverture des plis.

L'analyse technique détaillée des offres a été faite par le bureau de maîtrise d'œuvre SERVICAD.

Pour cet appel d'offres, marché en procédure adaptée comportant un seul lot, nous avons reçu qu'une offre en dématérialisé, laquelle a été déclarée conforme au CCTP.

Après examen et analyse de cette offre, le Maître d'œuvre SERVICAD propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise MALET SPIE BATIGNOLLES.

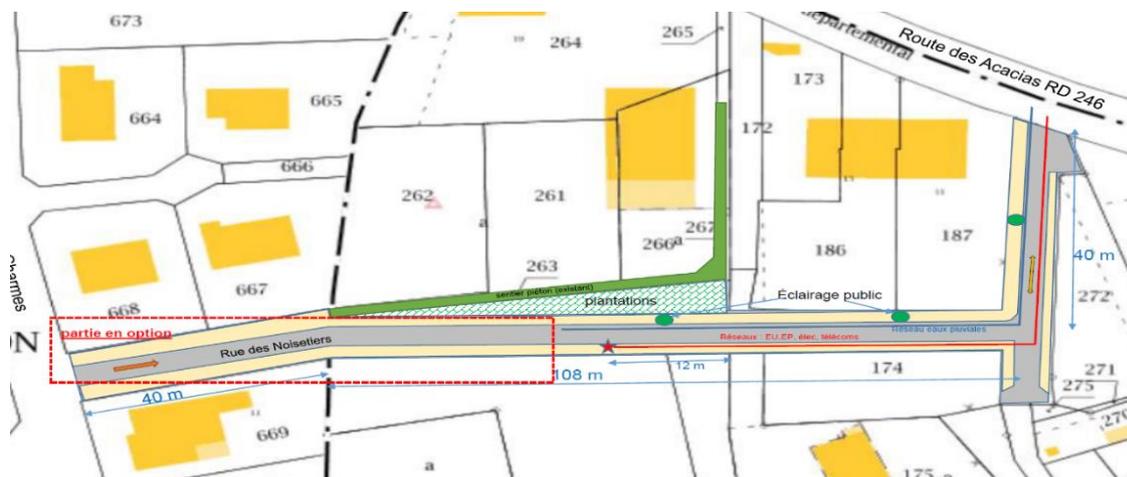
Madame le Maire, présente la proposition de l'entreprises MALET retenue par la commission d'appel d'offres :

Entreprises	Note totale sur 100	Prix € HT	Prix € TTC
MALET tranche ferme	94	103 843.16	124 611.79
MALET option vers le lotissement	94	32 366.70	38 840.04
Total		136 209.86	163 451.83

La signature du marché est prévue avant fin janvier et les travaux sont programmés de février à avril 2020.

En ce qui concerne les travaux de la tranche optionnelle vers le lotissement des Palombes, ils ne pourront être entrepris qu'après accord de l'ASL du lotissement « Les Palombes » ou l'acceptation par le conseil d'une demande de L'ASL du lotissement de rétrocéder la partie de voirie du lotissement à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant de 136 209.86 € HT et 163 451.83 € TTC, et charge Madame le Maire de signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques pour ce marché de travaux.



2. DEMANDE DETR 2020 POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Dans le cadre des travaux de la convention d'aménagement de Bourg (CAB2), il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020, relative à la deuxième tranche des travaux de sécurisation et d'aménagement de bourg (fiches actions n° 2, 4 et 8), en ce qui concerne :

- La RD 246, (route des Acacias), à partir de l'intersection avec la RD 138, devant l'école jusqu' à l'entrée du lotissement des Palombes.
- L'aménagement de la rue des Noisetiers

Le montant total des travaux s'élève à 359 093 €.

Le taux de subvention appliqué pour améliorer la sécurité routière est de 30%

En ce qui concerne le réseau eau et assainissement le taux de subvention appliqué est de 20 %..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour présenter ce dossier et solliciter la subvention au titre de la DETR 2020.

3. CLASSEMENT ET INTEGRATION AU TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUE DES NOISETIERS

À la suite de la délibération en date du 31 juillet 2018, relative à la dénomination de la rue des Noisetiers, la commune a procédé cette année aux travaux de voirie sur cette voie du domaine privé de la commune, en vue de son classement et intégration dans le tableau de classement de la voirie communale.

Monsieur RAYNAUD, Adjoint en charge de la commission voirie, présente cette nouvelle voie, d'une longueur de 200 mètres, sur 3,5 mètres de large, à intégrer dans le tableau de la voirie communale de Villegouge.

Désignation	Localisation	Longueur	Largeur
Rue des Noisetiers	Part de la RD 246 vers le lotissement des Palombes	200 m	3,5 m

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le classement et l'intégration de la voie communale « rue des Noisetiers » dans le tableau de classement de la voirie communale.

4. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Dans le cadre de la mise à disposition de matériel, le conseil municipal dans sa délibération du 21 janvier 2016 a fixé à 1 € le tarif de prêt par chaise, sans tarification pour les plateaux et tréteaux.

Il s'avère que le personnel est amené à effectuer la livraison et la reprise du matériel chez des particuliers qui ne peuvent pas les transporter avec leur véhicule.

Considérant le temps passé et le service rendu, il est demandé au conseil de fixer les tarifs de prêts de matériel comme suit :

- 30 € pour une livraison avec reprise du matériel au domicile de l'emprunteur (habitant de la commune uniquement), auquel s'ajoutera le prix du matériel emprunté, soit :
- 1 € par chaise
- 1 € par plateau avec les tréteaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR et un contre (M. VALEIX), décide de fixer le prêt de matériels aux tarifs ci-dessus à compter du 17 janvier 2020.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le conseil que :

- Faisant suite à la demande du Président de l'Association « La Tour du Moulin », Madame le Maire fait part au conseil que le bâtiment modulaire, situé place de la Libération, a été mis à leur disposition pour leur permettre de faire leurs répétitions de théâtre.
- La société Clear Channel qui a en charge l'installation et l'entretien du mobilier de la Région et notamment les abris-bus va prochainement installer un nouvel abris-bus pour remplacer celui qui a été démoli à l'entrée de la route du Basque.

Monsieur GALIN, fait part de la demande du club de tennis, de disposer d'une salle pour des activités sportives, 2 soirs par semaine pendant 2 heures. Pour étudier cette demande, il est nécessaire de connaître précisément les activités qui seront dispensées dans la salle.

Il est fait état de la détérioration du terrain et de la clôture du stade de football par des sangliers.

Le projet d'aménagement du parcours santé sera soumis au vote du budget primitif 2020.

Monsieur VALEIX, évoque un courrier de la boulangerie POUPLIN, relatif à une demande de dédommagement financier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18 heures 34 minutes.